URPS Pharmaciens Grand Est
Union Régionale des Professionnels de Santé Pharmaciens du Grand Est

INFO FLASH URPS PHARMACIENS

N° 3 – 2 JUIN 2021

COVID-19 EN PHARMACIE

https://www.urpspharmaciensgrandest.fr/

Ce document élaboré par l'URPS Pharmaciens et relu par l'ARS a pour vocation la transmission des ***informations nouvellement parues*** *aux pharmaciens sur les problématiques de la Covid-19 en officine. Pour consulter la totalité des mesures en vigueur, veuillez-vous reporter à* ***l'intégralité de la Note pharmacie*** *mise à jour régulièrement sur le site :*

→ *De l'URPS Pharmaciens Grand Est :*
https://www.urpspharmaciensgrandest.fr/fr/note-d-information-covid-19

→ *De l'ARS Grand Est :*
https://www.grand-est.ars.sante.fr/consignes-de-prise-en-charge-covid-19-professionnels-de-sante

SOMMAIRE DES ACTUALISATIONS

- **ÉLIGIBILITÉ À LA VACCINATION COVID-19**
- **CARACTÉRISTIQUES PRATIQUES DES VACCINS COVID-19**
- **INFORMATIONS DIVERSES**
  - ✓ **Nouvelles modalités de conservation de Pfizer**
  - ✓ **Utilisation des doses de vaccin non réclamées**
  - ✓ **Médecins concernés par les commandes**
  - ✓ **Téléservice pour télécharger l'attestation de vaccination certifiée (pour les particuliers)**
  - ✓ **Quand faire un dépistage et lequel ?**

ÉLIGIBILITÉ À LA VACCINATION COVID

➔ À partir du 31 mai 2021, la stratégie vaccinale du Ministère évolue : **l'ensemble des personnes de 18 ans et plus devient éligible**.

Chaque professionnel de santé vaccinera selon ses pré-requis et les caractéristiques des vaccins qui lui sont accessibles (Cf. tableau caractéristiques pratiques des vaccins Covid-19 page suivante)

Rappel : le pharmacien est :

- ✓ Prescripteur des vaccins Covid à ARNm COMIRNATY et MODERNA ou à vecteur viral VAXZEVRIA et JANSSEN à toute personne (à l'exception des femmes enceintes, des personnes présentant un trouble de l'hémostase et des personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la 1ère injection)
- ✓ Vaccinateur de toute personne (à l'exception des personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la 1ère injection).

* Liste et modalités sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Vaccin COVID-19 — SE VACCINER, SE PROTÉGER

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Moderna	Pfizer-BioNTech
0 à 15 ans inclus	→	*Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner*		
16 à 17 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	*Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner*		
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * →			✓ • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
18 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation →		✓ • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Centre de vaccination *(2de dose uniquement)*	✓ • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation →	✓ • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • A domicile	✓ • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Centre de vaccination *(2de dose uniquement)*	✓ • Centre de vaccination • Mon lieu de soin

N.B. :

- Les personnes (de 16 ans et plus) ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou test antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 3 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée à partir du 2e trimestre.
- Les proches (de 16 ans et plus) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée et selon les modalités d'administration des différents vaccins.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

version : lundi 31 mai 2021

Ministère de la santé : La stratégie vaccinale et la liste des publics prioritaires : https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

CARACTÉRISTIQUES PRATIQUES DES VACCINS COVID-19

URPS Pharmaciens Grand Est
Union Régionale des Professionnels de Santé Pharmaciens du Grand Est

CARACTERITIQUES PRATIQUES DES VACCINS COVID-19				
	COMIRNATY Pfizer BioNTech	**MODERNA**	**VAXZEVRIA ASTRAZENECA**	**JANSSEN**
Présentation	Flacon multidose de 2ml	Flacon multidose de 5ml	Flacon multidose de 5ml	Flacon multidose de 2,5ml
Nb de doses officielles/flacon	**6**	**10**	**10**	**5**
Volume d'une dose	**0,3ml**	**0,5ml**	**0,5ml**	**0,5ml**
Aspect	Dispersion de couleur blanche à blanc cassé	Dispersion blanche à blanc cassé	Suspension incolore à légèrement marron, claire à légèrement opaque	Suspension incolore à légèrement jaune, claire à très opalescente
Reconstitution /Préparation	**OUI reconstitution** Dilution : vaccin décongelé doit être dilué dans son flacon à l'aide de 1,8 mL de NaCl à 9 mg/ml (0,9 %), avec une aiguille de 21 G ou plus fine	**NON pas de reconstitution** Vaccin prêt à l'emploi après décongélation Ne pas secouer ni diluer Tourner délicatement le flacon après la décongélation et avant chaque prélèvement	**NON pas de reconstitution** Vaccin prêt à l'emploi Ne pas congeler	**NON pas de reconstitution** Après décongélation, ne pas recongeler Avant administration : agiter doucement le flacon en position verticale pendant 10 secondes
Conservation Flacon non ouvert	Entre -90 et -60°C : **6 mois** Entre -25 et -15°C : **2 semaines** Entre 2 et 8°C : **1 mois** Entre 8 et 30°C : **2 heures** A l'abri de la lumière	Entre -25 et -15°C : **7 mois** Entre 2 et 8°C : **30 jours** Entre 8 et 25 °C : **12h** A l'abri de la lumière	Entre 2 et 8°C : **6 mois** A labri de la lumière Ne pas congeler	Entre -25 et -15°C : **24 mois** Entre 2 à 8°C : **3 mois** Entre 9 et 25°C : **12h** A l'abri de la lumière
Conservation après reconstitution - préparation - 1er prélèvement	**Entre 2 et 30°C : 6 heures** Utilisation immédiate (point de vue microbiologique)	**Entre 2 et 25 °C : 6 heures** Utilisation immédiate (point de vue microbiologique)	**Jusqu'à 30°C : 6 heures** (48h entre 2 et 8°C) Utilisation immédiate (point de vue microbiologique)	**Entre 2 et 8°C : 6 heures** (ou 3h à température <25°C) Utilisation immédiate (point de vue microbiologique)
Personnes éligibles	**Personnes ≥18 ans**	**Personnes ≥18 ans**	**Personnes ≥55 ans** (selon HAS)	**Personnes ≥55 ans**
Schéma de vaccination	**2 doses** espacées de **6 semaines (42 jours)** → en pratique **entre J+39 et J+42** 28 jours pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes sévèrement immunodéprimés si le médecin le décide	**2 doses** espacées de **6 semaines (42 jours)** → en pratique **entre J+39 et J+42** 28 jours pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes sévèrement immunodéprimés si le médecin le décide	**2 doses** espacées de **12 semaines** (selon HAS) → en pratique : **entre J+80 et J+84**	**1 dose unique**
Si nécessité d'une 3ème dose	**4 semaines** au moins après la 2ème dose Ou dès que possible pour les personnes qui auraient déjà dépassé ce délai Cf : DGS-Urgent n°2021_52 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs_urgent_52_precisions_sur_la_vaccination_imd.pdf			
			Selon les RCP des vaccins	URPS PH GE - 31 Mai 2021

INFORMATION DIVERSES

Nouvelles modalités de conservation du vaccin Pfizer®

➔ La durée de conservation du vaccin Pfizer une fois décongelé, **entre 2 et 8°C est passée de 5 jours à un mois** (validation de l'Agence du Médicament Européenne EMA le 17/05/21). L'AMM est mise à jour.

RCP Comirnaty Pfizer : https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/comirnaty-epar-product-information_fr.pdf
EMA 17/05/21 : https://www.ema.europa.eu/en/news/more-flexible-storage-conditions-biontechpfizers-covid-19-vaccine

Flacons commandés par les officines non réclamés par le professionnels de santé

Si le flacon livré en officine commandé pour un professionnel de santé (médecin, infirmières) n'a pas été récupéré **après un délai d'une semaine**, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination.
Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels de santé avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Vaccins concernés :

- ✓ ASTRAZENECA
- ✓ JANSSEN
- ✓ MODERNA

DGS-Urgent n°2021-53 10/05/21 : Campagne de commande de vaccin AstraZeneca pour les professionnels de la ville : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs_urgent_53_campagne_az_10-05.pdf
DGS-Urgent n°2021_54 14/05/21 : Ouverture du portail pour la commande de vaccins Moderna et Janssen pour les pharmaciens et les médecins la semaine du 17/05 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_54_commandes_semaine_du_17_mai-2.pdf
DGS-Urgent n°2021_55 22/05/21 : Ouverture du portail pour la commande de vaccins Moderna, Janssen et AstraZeneca pour les pharmaciens et les médecins les 25 et 26 mai 2021 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_2021_55_commandes_vaccins_semaine_25_mai-2.pdf

Possibilité de commande

Tous les médecins sont autorisés à commander par le portail, sauf

- ✗ Les médecins retraités
- ✗ Les médecins exerçant uniquement en hôpital public

➔ Les médecins coordonnateurs en EHPAD peuvent donc commander

DGS-Urgent n°2021_55 22/05/21 : Ouverture du portail pour la commande de vaccins Moderna, Janssen et AstraZeneca pour les pharmaciens et les médecins les 25 et 26 mai 2021 : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_2021_55_commandes_vaccins_semaine_25_mai-2.pdf

Téléservice pour télécharger l'attestation de vaccination certifiée (pour les particuliers)

Les personnes vaccinées avant le 3 mai 2021 ou à qui l'attestation de vaccination certifiée n'a pas été remise lors de la vaccination, peuvent se la procurer directement de façon autonome et sécurisée via ce téléservice de l'Assurance Maladie : https://attestation-vaccin.ameli.fr/

- Après chaque injection d'une dose de vaccin, une nouvelle version de l'attestation est disponible
- Les personnes ne maîtrisant pas les outils numériques ou n'y ayant pas accès peuvent demander leur attestation au professionnel les ayant vaccinées ou, à défaut, la récupérer auprès de leur médecin traitant ou de tout autre professionnel de santé
- Un « certificat numérique vert » européen sera nécessaire pour voyager au sein de l'UE à compter du 1er juillet 2021. L'Assurance Maladie fera évoluer les attestations de vaccination certifiées pour qu'elles soient téléchargeables dès le 21 juin au format européen en français et en anglais.

Ameli : Covid-19 : un nouveau téléservice pour télécharger son attestation de vaccination certifiée 27/05/21 : https://www.ameli.fr/meurthe-et-moselle/assure/actualites/covid-19-un-nouveau-teleservice-pour-telecharger-son-attestation-de-vaccination-certifiee

Quand faire un dépistage et lequel ?

Dans sa stratégie « Tester, alerter, protéger » le Ministère propose une synthèse de quel test réaliser dans quelle situation :

Quand faire un test de dépistage Covid et lequel ? (12/05/21) : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/mss-affiche-testcovid_vdef.pdf